

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 octobre 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCIDENT À L'AMBASSADE DU CANADA À TEL AVIV—
DEMANDE D'EXPLICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion concernant le découragement qui règne au ministère des Affaires extérieures et notamment les tentatives faites par ce ministère en vue d'étouffer un incident qui s'est produit à l'ambassade du Canada à Tel Aviv, Israël. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse à la Chambre un compte rendu complet et détaillé de l'incident qui s'est produit à l'ambassade du Canada à Tel Aviv, Israël, et, en particulier, de la menace de débrayage brandie par le personnel de cette ambassade, de l'envoi immédiat d'un haut fonctionnaire du ministère pour faire enquête sur le problème, du rappel à Ottawa de M. Paul Malone, ambassadeur en titre à ce moment-là, et des raisons pour lesquelles il sera nommé sous-peu ambassadeur du Canada à Helsinki.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA QUESTION DU
TRANSFERT DES HÔPITAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je demande aussi à présenter, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion importante dont l'étude s'impose d'urgence dans l'intérêt public. Les associations d'anciens combattants s'inquiètent du transfert de leurs hôpitaux à une juridiction provinciale ou municipale, et surtout de la situation des hôpitaux dont le transfert n'a pas encore été effectué; c'est pourquoi ils demandent de pouvoir soumettre leur cause au gouvernement afin de lui faire connaître leur point de vue. Je propose donc, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que la question du transfert des hôpitaux des anciens combattants soit renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants, afin d'obtenir l'accord des associations en cause et de donner satisfaction aux anciens combattants.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consen-

tement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

L'EFFET NOCIF DE CERTAINS ADDITIFS ALIMENTAIRES POUR
LES ENFANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme chaque jour apporte de nouvelles preuves que les additifs alimentaires, les substances colorantes et aromatiques surtout, sont nocifs pour les enfants et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) n'a entrepris aucune étude du problème mais semble se contenter d'attendre les résultats de la recherche américaine, je propose, avec l'appui du député de Huron-Middlesex (M. McKinley):

Que la Chambre déplore l'inaction du ministre au sujet de cette question qui constitue une menace pour la santé des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

● (1410)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE RESTRICTIONS ET LES OFFICES DE
COMMERCIALISATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Jeudi dernier, le ministre a dit qu'il essaierait d'organiser une réunion pour discuter du programme de restrictions eu égard aux offices de commercialisation. Si la montagne est enfin venue à Mahomet—si vous voulez bien me passer l'expression—quelle a été en l'occurrence la vérité que celui-ci a révélée?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Lorsque j'ai tenté de l'atteindre au téléphone à son bureau, monsieur l'Orateur, toutes les lignes étaient engagées. Lorsque de son côté il a tenté de m'atteindre, c'est la mienne qui l'était. Voilà pourquoi nous n'avons pas encore pu organiser cette réunion.